

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°26

Objet :

SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU
COMITÉ D'ŒUVRES
SOCIALES DE LA VILLE
D'ACHERES AU TITRE DE
L'ANNÉE 2025

Rapporteur :

M. Jean François DEMAREZ

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 08

Membres absents : 01

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°026

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'ACHÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Rapporteur : M. Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,
VU la délibération n°126 du conseil municipal du 16 décembre 2020, modifiée par la délibération n°80 du 11 décembre 2024, portant signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement et d'une convention de mise à disposition de locaux entre la ville d'Achères et le Comité des œuvres sociales (C.O.S.),
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 4 avril 2025,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières,

CONSIDÉRANT que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

CONSIDÉRANT que le COS œuvre dans l'intérêt de la commune par l'amélioration des conditions de vie des agents municipaux et de leur famille en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie personnelle,

CONSIDÉRANT qu'après examen de la demande du COS, il est proposé de soutenir son action en lui octroyant une subvention d'un montant annuel de 135 000 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 135 000 euros au Comité d'œuvres Sociales au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2025 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Marc HONORE

Délibération publiée le :